

Subsides

ce n'est plus drôle du tout. C'est signe qu'il y a un problème dans le financement du secteur public, et il faudra bien qu'un jour le ministre fédéral des Finances étudie les propositions du Crédit social ou toute autre proposition, pour permettre aux municipalités de créer des emplois, tout en ne s'endettant pas outre mesure.

Monsieur le président, le principe de l'affectation de 350 millions de dollars est bon en soi, mais les modalités de remboursement sont dangereuses, à un tel point qu'elles vont contribuer à endetter d'au moins 350 millions de dollars, en capital seulement, les municipalités et les provinces. L'honorable ministre devrait avoir le courage et la franchise de dire à la Chambre quel taux d'intérêt sera exigible, pour ce prêt de 350 millions de dollars, pour rembourser le gouvernement fédéral. Mon collègue de Richmond (M. Beaudoin) dit 1 milliard, et je n'en doute pas, car généralement il est fort en chiffres, et je le crois. Et qui remboursera ce milliard? Ce sont les bonnes «vaches à lait» du gouvernement fédéral et les mêmes «vaches à lait» pour ce qui est des gouvernements municipaux et provincial, c'est-à-dire le citoyen canadien, que l'on s'empresse de taxer.

Lorsqu'il y a une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, ce n'est pas pour savoir si l'on va trouver une nouvelle façon d'aider au financement du secteur public, afin de créer des emplois, faire suite aux demandes des municipalités, mais pour savoir qui sera taxé.

Or, le Crédit social possède une solution réaliste, et nous demandons au ministre des Finances de dire, avant que ce crédit soit adopté—s'il a l'honnêteté de le faire—à quel taux d'intérêt et par quels moyens s'effectuera le remboursement moyen, au bout de 20 ans, pour ces 350 millions de dollars. S'il est honnête au point de nous donner cette réponse, alors, il aura donné à la Chambre la preuve qu'il n'y a pas d'autre solution pour créer de l'emploi au Canada, et pour réaliser les projets qu'on attend depuis fort longtemps au niveau des municipalités et des provinces, c'est-à-dire le financement, par la Banque du Canada ou sa succursale dans chacune des provinces canadiennes, de prêts sans intérêt, ou au taux de l'administration du prêt, pour que le contribuable canadien, tout en se procurant un emploi dans lesdits projets, n'en rembourse qu'une seule fois le coût aux financiers d'Ottawa.

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis intrigué par la méthode de financement que propose à l'égard de ce programme le député de Lotbinière (M. Fortin). Qui sait, elle pourrait peut-être plaire aux députés d'en face. Je regrette que le ministre des Finances (M. Turner) ne soit pas ici actuellement: il aurait pu entendre la proposition et réagir à sa façon. Toutefois, sauf erreur, le ministre des Finances était député, et dans l'opposition, lorsque ses collègues votèrent pour une proposition présentée à la Chambre par le Crédit social, préconisant l'argent exempt d'intérêt et des choses de ce genre. Je ne puis dire précisément, puisque je n'ai pas le compte rendu sous les yeux, si le ministre des Finances avait voté pour cette proposition, mais, sans aucun doute, son parti l'avait fait. L'actuel éminent leader du gouvernement au Sénat et tous ses autres collègues avaient voté en faveur d'une proposition analogue à celle du député de Lotbinière.

En ce qui concerne notre débat, j'espère que le ministre des Finances aura des réponses à offrir avant que l'étude de cette proposition ne soit terminée. Je vois que le ministre des Finances est ici. Fort bien. Avant d'accepter le portefeuille des Finances, le ministre était à la Justice. En tant que ministre de la Justice, il aurait dû acquérir un

[M. Fortin.]

respect sain et essentiel pour la loi. Néanmoins, nous l'avons aujourd'hui entendu proposer une méthode qui, de fait, nous permettrait de faire fi de la loi et de passer outre si elle constitue pour nous une entrave. Il a ensuite cité les antécédents.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Lotbinière invoque le Règlement.

• (1730)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Le député de Lotbinière invoque le Règlement.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je regrette infiniment d'interrompre l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin), mais étant donné qu'il a dit, au début de ses remarques, qu'il était regrettable que l'honorable ministre des Finances n'était pas là pour répondre à ma question, est-ce qu'il me permettrait de poser une question à l'honorable ministre des Finances, si la Chambre est d'accord?

L'honorable ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre quel taux d'intérêt sera exigé des provinces et des municipalités relativement au remboursement de cette somme de 350 millions de dollars?

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense que nous pourrions nous créer des difficultés si nous nous égarons et traitons cette question comme s'il s'agissait d'un sujet débattu en comité plénier. Si la mesure est adoptée et fait ultérieurement partie intégrante d'un bill étudié en comité plénier, le député de Lotbinière (M. Fortin), et d'autres députés, auront la possibilité de poser des questions de détail au ministre des Finances (M. Turner) et aux autres ministériels. Les députés disposant d'un temps limité à ce stade, il vaudrait mieux laisser un député dire sa façon de penser afin de réserver toutes ces intéressantes questions jusqu'à ce que nous nous réunissions en comité plénier à une date ultérieure. Le député de Peace River.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement, je me soumetts respectueusement à vos admonitions à mon intention, mais profitant de la collaboration de mon honorable ami de Peace-River, et profitant de la présence de l'honorable ministre, qui semble impatient de me répondre, pourquoi ne pas lui accorder simplement une minute pour qu'il puisse répondre à cette question, qui intéresse sûrement tous les députés et dont il a oublié de parler dans son discours?

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Je suis tenté mais je ne pense pas. Pour le moment, je préfère que le débat se déroule normalement sinon nous pourrions être aux prises avec toutes sortes de difficultés. La Chambre se rendra compte qu'elle a affaire à un Orateur néophyte et que je tiens à être aussi exact que possible compte tenu de mes lourdes responsabilités. Je cède la parole au député de Peace River.